

# « Tabax suñu PPP »

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION  
UNAPPPP

4<sup>ème</sup> numéro Janvier 2024

## ÉDITORIAL



Si l'éloge des territoires figure en bonne place dans le PAP 3, c'est parce que les acteurs régionaux sont au cœur de la dynamique engagée pour l'émergence du Sénégal. Ainsi, l'équité territoriale, en matière d'accès aux services de base garanti à tous les citoyens, est aujourd'hui un impératif pour l'atteinte de nos objectifs de développement.

La réalisation de cette dynamique partenariale avec les collectivités territoriales passera par l'exécution de projets structurants grâce à une meilleure optimisation des ressources financières, sur le long terme. L'objectif reste la résorption du gap d'infrastructures et de service.

A ce titre, le nouveau cadre légal des PPP au Sénégal qui vise l'efficacité et l'efficience dans l'implantation des PPP, a été aménagé, des procédures destinées à faciliter l'accès à des financements innovants.

C'était un sujet de préoccupation majeure au sein de très nombreuses collectivités territoriales dont les ressources limitées accablent souvent la capacité d'intervention devant l'étendue des défis auxquels elles doivent faire face.

S'inscrivant dans cette perspective, mon département a mis en place une Task-Force PPP-Collectivités territoriales (TF-PPP-CT) dédiée à l'accompagnement des initiatives de projets de PPP entreprises par ces entités. Elle trouve son ancrage institutionnel au sein de l'Unité Nationale d'Appui aux Partenariats Public-Privé (UNAPPPP) dont la mission principale est d'accompagner les autorités contractantes pour la réalisation des projets PPP de qualité dans tous les secteurs de la vie économique et sociale.

Vu l'ampleur du chantier, le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération (MEPC) à travers son organe expert, place l'assistance aux autorités contractantes et en particulier aux collectivités territoriales au cœur de ses missions pour un développement territorial harmonieux et cohérent.

**Doudou KA**  
Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération

## ENGAGEMENT DU COORDONNATEUR

### « RELEVER LE DÉFI DE L'ASSISTANCE AUX AUTORITÉS DANS LES PROJETS DE PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP) »



La préparation des projets de Partenariat public-privé est un défi majeur pour l'atteinte de l'objectif d'un bilan de PPP de qualité pour le Sénégal.

C'est d'ailleurs pour prendre en compte cette problématique cruciale que la nouvelle loi PPP a généralisé l'évaluation préalable pour tous les projets de Partenariat public-privé y compris ceux issus d'une offre d'initiative privée afin de s'assurer que les projets délivrés soient de qualité et répondent à des besoins d'intérêt général bien identifiés.

L'évaluation préalable fait apparaître les motifs à caractère économique, financier, juridique et administratif qui conduisent l'autorité contractante à engager la procédure de passation du contrat de Partenariat public-privé. La pratique des projets complexes, notamment de type PPP, montre que l'évaluation préalable est un facteur de gain d'efficacité important dans la réalisation des projets.

L'évaluation préalable est réalisée par l'autorité contractante et soumise à l'appréciation de l'UNAPPPP. Avant de délivrer son avis sur l'évaluation préalable, l'UNAPPPP doit solliciter l'avis conforme du Ministre des Finances et du Budget sur la soutenabilité budgétaire du projet s'il prévoit des engagements financiers de l'Etat et celui du Ministre en charge des Collectivités territoriales pour s'assurer de la conformité du projet PPP au Plan national de Développement et d'Aménagement du Territoire.

C'est pour dire que la préparation du projet de PPP, à travers la réalisation d'une évaluation préalable occupe une place centrale dans le cycle des projets de PPP.

C'est conscient de cela que l'UNAPPPP, en sa qualité d'organe expert chargé de fournir un appui technique aux autorités contractantes, a mis en place un dispositif d'accompagnement, à travers des ateliers de formulation de projets et de suivi. Ce qui a permis de constituer un portefeuille de 59 projets d'un montant global de 1992 milliards de FCFA.

En parallèle, une initiative proactive pour le développement de projets PPP territoriaux a été lancée. Cette initiative, basée sur les approches « **Leukeulo** » et « **Solo** », vise à promouvoir des projets de PPP territoriaux durables et créateurs d'emplois. Douze projets issus du premier appel à projets des collectivités territoriales sont en cours de maturation, avec le soutien technique de la Task-Force PPP territoriaux de l'UNAPPPP et l'appui financier des Fonds d'Appui aux PPP (FAPPP). Certains projets de PPP portés par des collectivités territoriales et accompagnés par l'UNAPPPP démontrent un fort potentiel pour être les premiers contrats de PPP territoriaux à signer sous le giron de la Loi PPP 2021, après le premier contrat signé en mars 2023 par une entité de l'Administration centrale.

L'UNAPPPP a consacré les années 2021 et 2022 à l'opérationnalisation et à la vulgarisation du nouveau cadre des PPP auprès des acteurs de l'écosystème des PPP. Quant à cette année qui tire à sa fin, elle a été celle des premiers résultats obtenus grâce au soutien de nos autorités et d'une équipe dynamique et engagée avec la contribution remarquable de mon prédécesseur, Lamine LO, que je félicite vivement.

Je suis convaincu que l'année 2024 sera, avec l'appui et la collaboration de tous, une année fructueuse en termes de contrats de PPP signés et de succès dans nos missions. Je réitère mon engagement sans faille et celui de toute l'équipe de l'UNAPPPP pour l'atteinte de ces objectifs.

**Malick BA**  
Directeur des Financements et des Partenariats Public-privé  
Coordonnateur de l'UNAPPPP

## LE TEMPS DE L'ACTION



### UN DÉPART TRIOMPHAL !

Qui aurait cru que ce bilan si élogieux pouvait être réalisé, en si peu de temps, par un jeune sénégalais, tiré des lambris dorés des prestigieuses banques de l'hexagone, qu'il a fallu convaincre à participer à la reconstruction d'un système de gestion des contrats de PPP arrivé à bout de souffle ?

Visiblement, tout porte à croire que ce défi enchanteur et exaltant est aujourd'hui largement relevé. En effet, des avancées significatives sur le montage des projets et leur cadre de gouvernance sont enregistrées.

Le premier pan de l'œuvre léguée à la postérité reste indéniablement l'élaboration d'un cadre juridique équilibré qui a su concilier des synergies intelligentes entre la nécessaire satisfaction des besoins d'intérêt général et les attentes légitimes d'un marché de plus en plus exigeant. Ce dispositif est assis sur une loi consensuelle, un décret d'application tissé de flexibilités pratiques et des arrêtés d'application matériellement adaptés.

Plaçant l'humain au barycentre de ses stratégies managériales, le désormais ex coordonnateur de l'UNAPPPP a su engager une série de recrutements ayant permis de juxtaposer une force agissante incarnée par des jeunes formés à bonne école et une sagesse éclairante attendue d'experts avertis d'une expérience avérée dans le domaine. Comme pour donner une âme à cette équipe aux sensibilités complémentaires, il a réussi à insuffler à ses collaborateurs l'abnégation et la solidarité dans l'action, fondement de tout esprit d'équipe qui se veut conquérant.

S'appuyant ainsi sur un cadre fonctionnel et une équipe dynamique, il parvient à conférer à l'UNAPPPP une respectabilité remarquable grâce à des avis soigneusement motivés et à la production d'outils stratégiques comme le guide sur les PPP. Aujourd'hui, il incombe, à ses héritiers que nous sommes, de sauvegarder cette aura progressivement construite dans un environnement réputé conservateur.

Avec cet immense legs qui force le respect et dont il peut s'en enorgueillir, cette phrase laconique et pleine d'enseignements, adressée à son équipe au moment d'annoncer son départ « **JE PARS SATISFAIT** », a tout son sens.

Par-delà, ce bilan élogieux à bien des égards, l'équipe retient son attachement à la foi, au culte du travail bien fait et particulièrement sa générosité.

Meilleures perspectives !



**Dr Moustapha DJITTE**  
Coordonnateur des projets de l'Administration centrale

## L'ŒIL DE L'EXPERT

### L'ASSOCIATION D'AUTORITÉS CONTRACTANTES : UNE NOUVELLE APPROCHE POUR UNE COORDINATION EFFICACE DANS LES PROJETS DE PPP

La coordination entre les Autorités Contractantes (AC) dans le domaine des Partenariats public-privé (PPP) peut souvent représenter un défi complexe. Face à la nécessité de conjuguer les compétences variées nécessaires à la réalisation d'un projet PPP, la loi n°2021-23 du 02 mars 2021 relative aux contrats de Partenariat public-privé au Sénégal introduit une solution innovante : l'association d'autorités contractantes.

Ce mécanisme de coordination, sans personnalité morale, rassemble plusieurs autorités contractantes et s'inspire de pratiques internationales, telles que le concept allemand de « **Beschaffungsgemeinschaft** » (groupement d'approvisionnement) ou le « **groupement de commande** » français régi par le Code de la Commande publique.

L'association d'autorités contractantes offre la possibilité, dans le cadre de la commande publique, d'effectuer des achats groupés, favorisant ainsi la mutualisation des coûts et la résolution des défis liés à la diversité des compétences des autorités publiques.

#### 1 - Constitution du Groupement : Une Alliance Structurée

La première étape cruciale de la création d'une association d'autorités contractantes réside dans l'établissement d'une convention constitutive. Conformément à l'article 27 de la loi PPP, cette association ne peut regrouper que des personnes morales de droit public et/ou privé ayant la qualité d'AC et une compétence nécessaire à la conclusion du contrat de PPP.

La rédaction de la convention constitutive, approuvée minutieusement par les organes délibérants et les représentants de l'État, doit refléter les discussions sur les objectifs du projet, les responsabilités de chaque entité, ainsi que sa gouvernance. La collaboration transparente et structurée ainsi établie garantit des relations stables tout au long des phases du projet.

#### 2 - Gouvernance du Groupement : Une Coordination Optimale

La convention constitutive va au-delà de l'organisation des relations, elle fixe également la gouvernance du groupement. En désignant l'autorité responsable à chaque étape, de l'évaluation préalable à la passation du contrat jusqu'au suivi de l'exécution, elle assure une coordination optimale.

La flexibilité reste essentielle dans cette gouvernance. Les parties peuvent librement convenir de l'autorité contractante à qui seront transférées les compétences nécessaires, adaptant ainsi la structure de gouvernance aux compétences spécifiques de chaque AC.

#### 3 - Liberté Contractuelle y compris dans le cadre du régime de responsabilité vis-à-vis des tiers

En l'absence de dispositions spécifiques concernant le régime de responsabilité vis-à-vis des tiers, la liberté contractuelle demeure le principe. La convention constitutive devrait ainsi inclure des clauses sur la responsabilité des parties, permettant par exemple de décider contractuellement d'une responsabilité conjointe ou solidaire en cas de litige.

La souscription d'une assurance responsabilité civile par chaque membre offre également une couverture pour d'éventuels litiges.

En conclusion, l'association d'autorités contractantes émerge comme une solution novatrice dans le domaine des PPP au Sénégal. En structurant soigneusement la constitution, la gouvernance et les responsabilités au sein du groupement, cette approche offre une réponse efficace aux défis de coordination inhérents aux projets complexes de PPP. La liberté contractuelle et la flexibilité sont des éléments clés qui permettent aux parties de faciliter leur collaboration et d'optimiser les résultats du projet. Adopter ces bonnes pratiques peut améliorer la réussite des projets de PPP et favoriser une utilisation efficace des ressources publiques.



**Alimatou Saadia SARR**  
Chargée de projets

## ACTUALITÉS



### La réhabilitation du centre d'accueil d'Oussouye

La visite du site du projet relatif à la réhabilitation, à l'extension et la gestion du centre d'accueil d'Oussouye a été effectuée le 28 octobre 2023, par des agents de l'UNAPPPP en compagnie du Maire de la commune et son équipe en prélude de l'élaboration du rapport d'évaluation préalable.

Ce projet, faut-il le rappeler est l'un des deux projets retenus à la suite de l'appel à projets lancé par l'UNAPPPP en début d'avril 2023 au profit des collectivités territoriales.

L'équipe municipale a pour ambition de procéder à la réhabilitation, à l'extension et la gestion du centre en faisant appel à la potentielle expertise du secteur privé en termes de gestion mais également en termes de mobilisation de financement.

La réhabilitation du centre constitue un enjeu majeur pour la commune car elle permet de générer des avantages significatifs en termes de croissance économique. L'idée d'impliquer un opérateur privé émane, d'une part, de la faiblesse du taux de recouvrement du loyer mais d'autre part d'une volonté de booster la rentabilité du centre d'accueil au vu de ses énormes potentiels économiques.

L'historique de ce centre mérite d'être souligné car sa création a été très tôt inspirée de l'esprit des Partenariats public-privé. En effet, le premier bâtiment est construit à travers un co-financement par la commune et le concours de l'Etat entre 1962 et 1965. Par la suite, le premier contrat d'hébergement a été signé en 1967 entre le secrétariat Général de la présidence de la République et la Commune.



**Léon Demba DIOUF**  
Expert en passation des marchés



Du 7 novembre au 10 novembre 2023, une délégation de la Task-force PPP Collectivités territoriales s'est rendue à Fanaye dans le Département de Podor pour le lancement des travaux de préparation du rapport d'évaluation préalable et de visite de site du projet d'installation d'une chambre froide et de 50 cantines commerciales de ladite Commune.

La visite de site a été suivie d'une série de réunions avec des structures identifiées telles que l'Inspection régionale des services vétérinaires du Département de Podor, l'Agence régionale de développement (ARD) de Saint Louis, la Direction régionale du développement rural (DRDR) Saint Louis et l'Initiative Prospective de l'Agriculture rurale (IPAR) partenariat technique de la Commune dans le cadre de ce projet.

Ces différentes rencontres ont permis de consolider davantage l'énorme potentiel du projet, notamment en ce qui concerne les pertes dans la production laitière dans la Commune. En 50 cens, les données officielles indiquent un potentiel laitier d'environ 750 000 litres de lait par an, avec une production moyenne de 1,5 litre par vache sur trois mois de lactation pour un quart (1/4) des effectifs, ce qui ne concerne que les vaches lactantes.

Cependant seul 100 milles litres sont valorisés soit 10 milles litres dans la Commune de Fanaye, ce qui justifie amplement l'implantation de la chambre froide sans compter les pertes agricoles.

Par ailleurs, la délégation de l'UNAPPPP a eu à participer au premier forum économique de la commune de Fanaye consacré à « **la promotion de l'emploi et de l'employabilité des jeunes et des femmes** ». A cette occasion, l'UNAPPPP a eu à animer le panel « **potentiel contribution des PPP sur le dispositif de l'entreprenariat des jeunes et des femmes** », notamment pour la population de Fanaye et les Petites et moyennes entreprises (PME) du Département.



**El Hadji Amadou NDIAYE**  
Expert finance publique locale



### ATELIER AVEC LE PUMA

Les 02 et 03 novembre 2023, l'Unité nationale d'Appui aux Partenariats Public-Privé (UNAPPPP) a assisté à l'atelier sur l'articulation des services (REP) du projet de réalisation des plateformes agroalimentaires de l'île à Morphil et de Kidira. L'objectif principal de cet atelier était, d'une part, de faire l'état des lieux des études disponibles et d'identifier celles non encore produites et d'autre part de discuter avec les agents de PUMA y compris ses consultants sur la méthodologie de la rédaction des REPs.

Le projet de Kidira a été confié au cabinet dénommé « **Initiative pour le Développement de l'Afrique (IDA)** » tandis que le cabinet OASIS a été chargé d'étudier la faisabilité de la Plateforme de l'île à Morphil.

Les travaux ont démarré avec la présentation du modèle de REP préparé par l'UNAPPPP. Cette communication introduite par l'équipe de l'UNAPPPP a permis de visiter tous les contours de ce document à travers les différentes études de faisabilité qui couvrent la dimension technique, financière, juridique et environnementale des projets de PPP.

A la fin de cette présentation, les études des 2 projets ci-dessus ont été présentées et leur structuration préliminaire discutée :

- pour la Plateforme Agricole (PLFA) de l'île à Morphil, le PUMA s'est engagé à mobiliser le financement pour assurer la construction de l'infrastructure et confier sa gestion à un opérateur privé.

En outre, Neuf (09) GIE sont déjà positionnés pour participer à l'exploitation de la plateforme, chacun ciblant une filière définie.

La plateforme de l'île à Morphil se fixe comme objectif d'améliorer et de valoriser la production agricole locale, d'accroître la productivité et d'assurer un accompagnement technique des acteurs.

- S'agissant de la plateforme de Kidira, la révision du périmètre du projet est retenue.

L'objectif de cette plateforme est de mettre à la disposition des producteurs locaux de patate douce, de piment et d'oignon qui sont des produits très périssables, des infrastructures de conserverie et de valorisation pour éviter le pourrissement des récoltes.

A la fin des travaux, un agenda a été proposé pour poursuivre les actions.



**Mouhamadou Lamine LEYE**  
Chargé de projets

## AGROPOLE CENTRE

Les 7 et 8 novembre 2023, l'Unité nationale d'Appui aux Partenariats Public-Privé (UNAPPPP) a assisté à l'atelier sur la tarification des services attendus dans la zone agro-industrielle du centre (Agropole centre).

Pour rappel, le projet a pour objet la réalisation, l'exploitation, l'entretien et la maintenance d'infrastructures de transformation agroalimentaire dans les régions de Kaolack, Fatick, Kaffrine et Diourbel.

L'objectif global est de contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire, au taux de pauvreté en milieu rural, des importations alimentaires et à l'accroissement des exportations.

En termes de structuration, il prévoit l'installation d'un module central à DYA de 80 ha dans la région de Kaolack, un module régional d'une superficie de 15 hectares dans chacune des régions et des plateformes départementales au nombre de 15.

Dans ces zones, seront aménagées des parcelles destinées à abriter des projets privés, des infrastructures de stockage, des ateliers de transformation et de maintenance, des équipements de pesage, des laboratoires, un centre de services (module central) et un centre d'excellence.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme de réalisation de cinq (05) agrocoles sur le territoire du Sénégal, retenus prioritaires dans l'axe I de la politique d'industrialisation 2021 - 2035 conduite par le Ministère du Développement industriel et des Petites et Moyennes industries.

L'objectif principal de la rencontre était de partager et d'échanger sur les questions relevant de la demande potentielle en ce qui a trait aux infrastructures, équipements, services et espaces à offrir par l'Agropole en ciblant particulièrement les producteurs solvables et les transformateurs dans les plateformes départementales et les modules.

C'était l'occasion de traiter des questions comme les stratégies d'agrément (corniti à mettre en place, les critères d'éligibilité, l'identité ou la marque à donner), l'offre, les produits directs et indirects de chaque module & infrastructure.

Au sortir de l'atelier, les fonctions des modules et plateformes sont clarifiées, l'offre de services et de produits est identifiée et validée, les tarifs d'équilibre des services sont proposés.



**Ndèye Maty FAYE**  
Chargée de projets

## INTERVIEW

### OUSMANS BA - MAIRE DE LA COMMUNE D'OUSSOUE



#### 1 - Comment avez-vous découvert l'appel à projets destiné aux collectivités territoriales ?

C'est lors de l'atelier de Cabrousse où l'UNAPPPP avait convié tous les acteurs de cette localité pour leur présenter les Partenariats public-privé que nous avons pris conscience des opportunités de ce schéma contractuel novateur. Ainsi, nous avons saisi le premier appel à projets lancé par l'UNAPPPP pour déposer le projet portant réhabilitation et exploitation de notre centre d'hébergement qui connaît aujourd'hui un niveau de décrépidité assez préoccupant.

#### 2 - Pourquoi cet intérêt pour les PPP ?

Conscient que nos collectivités ne dépendent à titre principal que des fonds de dotation, en tant qu'exécutifs locaux, nous avons compris l'impératif de trouver d'autres alternatives pour pouvoir développer nos projets. A ce propos, les PPP sont apparus comme un puissant levier de mobilisation des atouts du privé pour le développement de nos terroirs.

#### 3 - Comment trouvez-vous l'équipe de l'UNAPPPP ?

D'abord, nous tenons à les remercier d'avoir sélectionné notre projet et aujourd'hui de faire le déplacement à Oussouye pour poser les premiers actes de cette collaboration. C'est la première fois que nos constats ont un démantèlement de l'État travailler avec autant de célérité et d'engagement.

#### 4 - Pouvez-vous revenir sur le projet et l'impact de l'hébergement ?

Le centre d'accueil d'Oussouye a été construit dans les années 1960 - 1962 par le Maire de l'époque, Edouard Diatta. L'idée première était de fournir au personnel administratif affecté dans la zone la possibilité de bénéficier d'un logement social à moindre coût et aussi aux touristes qui y séjournaient souvent de disposer d'un cadre adéquat.

Le premier contrat d'hébergement signé dans le centre remonte à l'année 1967 entre le secrétariat Général de la présidence de la République et la Commune pour un montant mensuel de 7000 FCFA. Le centre a été financé en partie par la commune et le concours de l'État à travers le fonds de dotation. Les travaux ont duré un temps assez long car le financement était mis en place de manière progressive.

#### 5 - Quels travaux souhaitez-vous effectuer dans le centre ?

Le projet de réhabilitation du centre d'accueil et d'hébergement répond à la forte demande en logements constatée dans la zone ces dernières années. En tant qu'autorité locale, je suis conscient des enjeux et je cherche à travers les PPP à apporter une réponse à cette problématique spécifique.

Nous comptons ainsi réhabiliter le centre et faire les extensions nécessaires pour permettre à la commune d'avoir des recettes additionnelles.

#### 6 - Votre dernier mot

Nous remercions le gouvernement du Sénégal pour les années MEPC plus particulièrement l'UNAPPPP qui a piloté cette importante mission et nous gardons espoir que d'ici quelques temps ce projet connaîtra un aboutissement heureux.

## NOS PARTENAIRES



## CONTACTS

+221 78 545 22 22



Directeur de Publication : Malick BA  
Rédacteur en Chef : Moustapha DJITTE  
Infographie : Papa Galaye GUEYE  
Production : Cellule de Communication